

► Analyse des tendances mondiales quant au rôle des organisations syndicales au temps du COVID-19

Résumé des principaux résultats



Résumé analytique

► Résumé analytique

Le monde du travail est profondément affecté par la pandémie de COVID-19. Les gouvernements ont mis en place des plans de relance budgétaire à une échelle sans précédent afin de soutenir les revenus et les emplois mais aussi d'éviter un effondrement total de l'économie.

Le dialogue social et la coopération efficaces entre les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs se sont révélés indispensables pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des politiques appropriées afin de faire face aux conséquences négatives de la crise du COVID-19 et de bâtir des sociétés plus inclusives.

Le document intitulé Analyse des tendances mondiales quant au rôle des organisations syndicales au temps du COVID-19 commence par révéler quels sont, selon les syndicats, les catégories de travailleurs les plus touchées, ceux dans les situations les plus vulnérables et les secteurs d'activité les plus durement frappés par la pandémie. Il résume ensuite les réponses apportées par les syndicats à la crise du COVID-19 et les progrès accomplis grâce au dialogue tri ou bipartite ou via les interactions bilatérales avec les gouvernements dans 133 pays, dont un territoire, au cours de la période allant de mars à août 2020. Le document indique par la suite si les organisations syndicales ont approuvé ou non les mesures économiques et sociales prises par le gouvernement de leur pays et s'il y a eu des cas de violation des droits des travailleurs et des syndicats. Enfin le document donne des orientations sur la façon dont les organisations syndicales peuvent devenir plus résilientes et contribuer à bâtir une «meilleure normalité».

Les résultats de l'analyse des tendances mondiales reposent sur celles des tendances régionales quant aux réponses apportées par les organisations syndicales à la crise du COVID-19. Ils reflètent les informations communiquées par les responsables syndicaux nationaux aux spécialistes d'ACTRAV dans les bureaux régionaux de l'OIT, celles publiées sur la plate-forme d'information de l'OIT sur le COVID-19 ainsi que celles provenant d'autres sources telles que des fédérations syndicales nationales et internationales.

Travailleurs les plus affectés, travailleurs dans les situations les plus vulnérables et secteurs d'activité les plus touchés selon les organisations syndicales

Les personnels de santé et les travailleurs en première ligne sont les plus affectés par la crise du COVID-19 à travers le monde. Ils ont risqué leur vie pour préserver celle des autres alors qu'on sait qu'il y a eu des pénuries d'équipements de protection individuelle (EPI). De même, les ***travailleurs de l'économie informelle*** ainsi que ***les personnes travaillant à leur compte et celles ayant un emploi occasionnel*** ont été frappés de manière disproportionnée parce qu'ils n'ont pas de protection sociale, de revenu de substitution ou d'épargne mais aussi en raison de la précarité de leur relation d'emploi et du fait qu'ils sont exclus des mesures de soutien. Enfin, les ***MPME*** ont subi une forte chute de la demande et de leur chiffre d'affaires qui pour certaines s'est soldée par la faillite.

Les femmes, les jeunes, les travailleurs migrants et les personnes handicapées constituent les groupes de travailleurs les plus vulnérables en raison principalement de la nature informelle et précaire du travail qu'ils accomplissent, de leurs mauvaises conditions de travail, du risque de violence et de marginalisation auquel ils sont exposés et de l'absence de protection ou de soutien de la part des pouvoirs publics.

Le tourisme, le transport routier et maritime ainsi que ***l'aérien, la construction, le commerce, l'hôtellerie-restauration, les loisirs et le secteur manufacturier*** sont les secteurs d'activité les plus durement frappés par la crise du COVID-19. Face au ralentissement voire l'arrêt de l'activité économique, aux restrictions de déplacement et aux fermetures des frontières, les entreprises opérant dans ces secteurs ont été contraintes de suspendre leur activité, ce qui a entraîné une chute importante de leur chiffre d'affaires et un risque de faillite, avec des conséquences négatives sur l'emploi, la fourniture de services et les approvisionnements en matières premières.

Les réponses des organisations syndicales à la crise du COVID-19

Les travailleurs, acteurs essentiels du dialogue social. Dans 108 pays sur les 133 couverts par l'analyse, soit 81 pour cent, le dialogue social a été utilisé en réponse à la pandémie afin de parvenir à un consensus sur les mesures ciblées à prendre pour protéger les travailleurs et les entreprises. Au moins **une forme de dialogue social**, tripartite ou bipartite ou les deux, a été pratiquée dans 100 pour cent des Etats arabes, 88 pour cent des pays asiatiques, suivis par 84 pour cent des pays d'Europe et d'Asie centrale, 77 pour cent des pays africains et 76 pour cent des pays de la région Amériques.

Le dialogue tripartite entre les gouvernements, les syndicats et les organisations d'employeurs a eu lieu dans 79 des 133 pays étudiés (soit 59 pour cent). Lorsque les syndicats ont pris part aux discussions politiques, les thèmes de négociation les plus fréquents ont été les mesures de protection sociale et de maintien de l'emploi, l'engagement en faveur de la collaboration entre les partenaires sociaux ainsi que les mesures budgétaires et celles relatives à la sécurité et la santé au travail (SST).

Le dialogue social bipartite entre les employeurs et les syndicats a été pratiqué dans 82 pays sur les 133 couverts par l'analyse (soit 62 pour cent). Les employeurs et les travailleurs ont souvent fait part de préoccupations similaires quant au manque d'adéquation des mesures adoptées et de la pénurie de certains équipements (comme les EPI). Dans certains cas, ils ont adressé des déclarations conjointes, des propositions ou des demandes aux gouvernements. Ils ont aussi mis en œuvre des mesures de SST renforcées ou fourni des prestations supplémentaires à certaines catégories de travailleurs. Ils ont également conclu des protocoles d'accord ou des conventions collectives visant à éviter les licenciements collectifs et à renforcer la garantie de l'emploi.

Des interactions bilatérales entre gouvernements et syndicats ont eu lieu dans 46 des 133 pays et un territoire couverts par l'analyse (soit 34 pour cent). Les sujets de négociation ont été entre autres la modification de la législation existante compte tenu de la crise du COVID-19, les indemnités de licenciement et les allocations chômage pour les travailleurs ayant perdu leur emploi, l'aide au revenu pour ceux travaillant à leur compte et les travailleurs dans le besoin, les prestations supplémentaires

pour les personnels de santé et les mesures de SST nécessaires pour les travailleurs.

Les actions ciblées menées par les syndicats pour leurs membres ou tous les travailleurs incluent la création de fonds d'urgence, des campagnes de sensibilisation, des programmes de formation et des services de placement, des conseils juridiques, la distribution de colis alimentaires et d'EPI et dans certains cas des démarches pour obtenir la reconnaissance du COVID-19 comme accident du travail.

Les activités de syndicalisation menées par les organisations de travailleurs ont été sérieusement affectées par les confinements et les mesures de restriction des déplacements. Face à cette situation, alors que certaines ont décidé de suspendre la collecte des cotisations, d'autres ont vu dans la crise une opportunité de sensibiliser les travailleurs et de toucher ceux de l'économie informelle et ont lancé des campagnes de recrutement de nouveaux adhérents qui se sont avérées concluantes. D'autres ont élaboré des méthodes innovantes pour organiser les travailleurs et garder le contact avec leurs bases ou ont mené des actions humanitaires afin de rester utiles aux yeux de leurs membres

Approbation des réponses apportées par les gouvernements à la crise du COVID-19. En général, les organisations syndicales ont salué les réponses de leur gouvernement à la crise du COVID-19 et l'ont démontré en veillant à ce que les travailleurs respectent les mesures préconisées. Toutefois, dans de nombreux cas, les syndicats ont exprimé leur mécontentement quant à la mise en œuvre des mécanismes du dialogue social, au fait de ne pas avoir été associés aux processus de prise de décisions et au manque de clarté des mesures adoptées. Certains syndicats ont critiqué leur gouvernement pour ne pas avoir fourni une protection adéquate à tous les travailleurs, y compris à ceux qui normalement n'en bénéficient pas en raison de leur statut d'emploi.

Violation des droits des travailleurs et des syndicats. Des cas sont signalés par plusieurs syndicats dans les différentes régions.

La plupart se situent dans les Etats arabes (67 pour cent des pays), en Asie et dans le Pacifique (35 pour cent des pays), suivis par l'Europe et l'Asie centrale (29 pour cent des pays, l'Afrique (21 pour cent des pays) et les Amériques (20 pour cent des pays). Ces violations concernent principalement le non-respect des normes internationales du travail, la non-conformité avec la réglementation du travail

en matière de licenciement, de temps de travail et de paiement des salaires et le mépris des règles de SST.

Recommandations des syndicats aux gouvernements et aux employeurs. Les demandes d'action immédiate adressées par les syndicats aux gouvernements ont porté entre autre sur une couverture santé universelle, l'extension des prestations maladie, chômage et familiales, les versements en espèces et la sécurité des revenus ainsi que sur le soutien financier aux entreprises, le respect de la réglementation en matière de SST, la fourniture de prestations en nature et la reconnaissance du COVID-19 comme accident du travail. Les recommandations à moyen ou long terme ont porté notamment sur le renforcement du dialogue social, l'extension de la protection sociale à tous les travailleurs, les investissements à long terme dans les services sociaux et l'aide sociale et l'annulation des dettes extérieures.

Conclusions

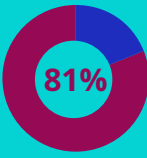
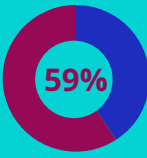
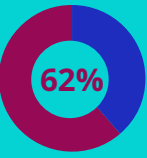
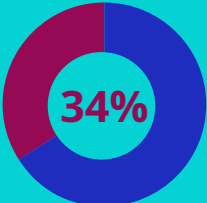
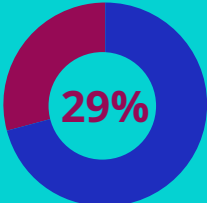
Les organisations syndicales devraient voir dans la crise un signal d'alarme pour qu'elles contribuent à mieux construire l'avenir et à faire avancer les questions sociales et celles concernant le monde du travail. Pour atteindre ces objectifs, elles ont besoin d'être reconnues, de participer à l'élabora-

tion des politiques et de négocier des conventions collectives promouvant les droits fondamentaux, un salaire minimum adéquat ainsi qu'une durée maximale de travail, une assurance santé et une protection sociale pour tous et la sécurité et la santé au travail.

Pour mieux construire l'avenir, il faut des réponses mondiales s'appuyant sur un dialogue social efficace et des relations saines entre les partenaires sociaux. Les organisations syndicales doivent veiller à ce que les mesures temporaires adoptées soient un tremplin vers une reprise solide visant un horizon à moyen et long terme conformément aux priorités définies dans le cadre politique de l'OIT en réponse au COVID-19.

La feuille de route à suivre par les organisations syndicales pour gagner en résilience et renforcer leurs capacité d'action dans le contexte de la crise du Covid-19 et de la reprise post-pandémie est la suivante: bâtir une volonté politique, contribuer à renforcer les mécanismes de dialogue social, acquérir les compétences et capacités nécessaires, accroître leur capacité de représentation, continuer à promouvoir les priorités des travailleurs, fournir de nouveaux services, étendre les partenariats, prendre part aux processus des Nations unies sur le développement durable, partager l'information et tirer des enseignements des crises précédentes.

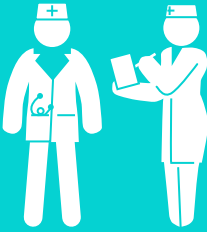
► **Tableau 1: Aperçu de la participation des organisations syndicales au dialogue social bipartite et tripartite et aux interactions bilatérales avec les gouvernements et signalements des cas de violation des droits des travailleurs ou des droits syndicaux**

	Dialogue social			Interactions bilatérales	Signalements des cas de violation
	Au moins une forme de dialogue social (dialogue tripartite ou bipartite)	Dialogue tripartite	Dialogue bipartite	(entre les gouvernements et les organisations syndicales)	(des droits des travailleurs ou des droits syndicaux)
 Afrique	36/47 (77%)	28/47 (60%)	28/47 (60%)	12/47 (26%)	10/47 (21%)
 Amériques	19/25 (76%)	15/25 (60%)	14/25 (56%)	9/25 (36%)	5/25 (20%)
 États arabes	6/6 (100%)	2/6 (33%)	6/6 (100%)	3/6 (50%)	4/6 (67%)
 Asie et Pacifique	15/17 (88%)	10/17 (59%)	12/17 (70%)	7/17 (41%)	6/17 (35%)
 Europe et Asie centrale	32/38 (84%)	24/38 (63%)	22/38 (58%)	15/38 (39%)	11/38 (29%)
 Monde	 81%	 59%	 62%	 34%	 29%

► Qui est affecté par la crise du COVID-19?

Catégories de travailleurs les plus affectées

► Personnels de santé



► Travailleurs de l'économie informelle



► Travailleurs migrants



► Indépendants et travailleurs ayant un emploi occasionnel



► Micro, petites et moyennes entreprises



► Femmes



► des personnels de santé et des travailleurs sociaux dans 104 pays

► des travailleurs de l'économie informelle dans les pays en développement



► Les mesures de quarantaine prises pour contrer le Covid-19 ont entraîné une montée en flèche de la violence domestique, dont les femmes sont les principales victimes.

► Jeunes



- Ils sont des millions à ne pas obtenir d'emploi décent et à risquer l'exclusion sociale.
- La pandémie détruit les emplois des jeunes et les prive de perspectives d'embauche et perturbe également leur éducation et leur formation.

► Personnes handicapées



- Elles représentent **15%** de la population mondiale et ont été affectées de manière disproportionnée par la pandémie.
- Elles sont marginalisées sur le plan social, économique et sanitaire et n'ont qu'un accès limité aux services publics.

► Réfugiés



- Bon nombre d'entre eux résident dans des camps surpeuplés où distanciation sociale et quarantaine sont difficiles à respecter.

► Tourisme



- En raison des mesures de confinement et de la perte potentielle de 850 millions à 1,1 milliard de touristes internationaux, de nombreux hôtels, restaurants, agences de voyage, compagnies aériennes et sociétés de croisière ont suspendu leur activité pour une durée indéterminée.
- 100 à 120 millions d'emplois sont menacés dans le secteur du tourisme

► Transport

- **Secteur routier:** De nombreux pays à travers le monde ont imposé des restrictions au transit intérieur et/ou ont fermé les points de passage aux frontières pour les services de transport routier de marchandises.



- **Transport maritime:** Les restrictions de déplacement et celles concernant l'activité portuaire ont profondément affecté le transport maritime.



- **Aviation civile:** Selon l'Organisation internationale de l'aviation civile, le trafic aérien mondial est tombé à 1,8 milliard de passagers, soit une baisse de 69 pour cent, entre janvier et août 2020, avec des pertes de 340 à 380 milliards de dollars des Etats-Unis pour les compagnies aériennes.

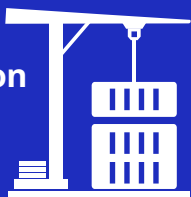


Travailleurs dans les situations les plus vulnérables

Secteurs les plus touchés

► Quels sont les secteurs les plus touchés par la crise du COVID-19?

► Secteur de la construction



- Avant que la pandémie ne frappe, bon nombre de travailleurs du bâtiment étaient employés en contrat court ou à la tâche. Ils sont nombreux à s'être vu imposés une diminution de leur durée de travail ou à avoir été licenciés, perdant ainsi leur revenu presque immédiatement.
- La situation est particulièrement critique pour les travailleurs du bâtiment dans les pays en développement où ce secteur est très informel. Ils n'ont probablement pas reçu d'indemnités de licenciement ni bénéficié de l'assurance chômage, ni d'aucun autre filet de sécurité.

► Autres secteurs frappés par la crise du COVID-19:

► Commerce



► Hôtellerie-restauration



► Loisirs



► Secteur manufacturier



► Quelle est la feuille de route à suivre pour les organisations syndicales afin de gagner en résilience et de renforcer leur capacité d'action dans le contexte de la crise du COVID-19 et de la reprise post-pandémie?



- Bâtir une volonté politique



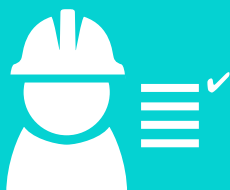
- Contribuer au renforcement des mécanismes de dialogue social



- Acquérir les compétences et capacités nécessaires



- Accroître la capacité de représentation



- Continuer à promouvoir les priorités des travailleurs



- Fournir de nouveaux services



- Etendre les partenariats



- Prendre part aux processus des Nations Unies sur le développement durable



- Partager l'information



- Nouer de nouvelles alliances



- Tirer des enseignements des crises précédentes

► **Contact:**

ACTRAV
Bureau international du travail,
4 route des Morillons
CH-1211 Genève 22 Suisse
T: +41 22 799 70 21
E: actrav@ilo.org

ISBN: 978-92-2-034039-4



9 789220 340394